



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pharmacies d'officine et territoires ruraux

Question écrite n° 42831

Texte de la question

Mme Muriel Roques-Etienne attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la disparition croissante de licences de pharmacies dans les territoires isolés. En raison de la perte d'attractivité et de la situation géographique de ces territoires ruraux, de nombreuses pharmacies ne trouvent plus de repreneurs. À l'heure où le Gouvernement entend renforcer les prérogatives des pharmaciens, de nombreux territoires voient pourtant se multiplier les cessations d'activités des officines de leurs communes. Or le maintien d'une officine dans une petite commune constitue aujourd'hui le dernier rempart à un désert médical total. De nombreuses pistes de réflexion pertinentes permettraient de pallier ce manque de service dans ces communes où l'accès aux soins est déjà fragilisé. La mise en place d'un statut de « pharmacie secondaire », comme cela existait par le passé, pourrait être un moyen efficace pour inciter à l'installation dans les territoires sous-dotés. En tout état de cause, cette situation témoigne d'une nécessaire adaptation des conditions de transfert, de création ou encore de cession des officines de pharmacie dans certaines zones du territoire national. Aussi, elle souhaite connaître les mesures qu'il compte mettre en œuvre pour lutter durablement contre la disparition de ce service essentiel aux populations locales les plus isolées.

Données clés

Auteur : [Mme Muriel Roques-Etienne](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42831

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [30 novembre 2021](#), page 8547

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)